



2024.08.64

Arrêté portant autorisation de l'utilisation exceptionnelle d'un ERP

Le Maire de Noirétable,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 ;
- **Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 122-5 ; R 123-22 à R 123-26 ainsi que les articles R. 143-23 et suivants du même Code ;
- **Vu** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;
- **Vu** l'arrêté du ministre de l'intérieur du 25 juin 1980 modifié portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements recevant du public (ERP) ;
- **Vu** la demande de Monsieur SOUBEYRAND Ludovic, Président du Club de Basket de Noirétable, en date du 2 août 2024, d'utiliser la salle des sports pour l'organisation du 30^e anniversaire du club.

ARRÊTÉ

Article 1er : Le Basket Club de Noirétable est autorisé à occuper la salle des sports, située 7 rue du Vimont, pour l'organisation de la fête de son 30^e anniversaire le **samedi 31 août 2024 de 17 h à 22 h**.

Article 2 : Cet évènement sportif, avec accueil d'un public plus large que celui habituellement accueilli de 220 personnes, est délivré à titre exceptionnel en raison des risques de sécurité encourus.



Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé. Il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal Administratif de Lyon peut être également saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à

- Monsieur Le Préfet,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de gendarmerie de Noirétable
- Le Basket Club de Noirétable basketclubnoiretable@gmail.com
- Loire Forez Agglomération exploitant sylvainfontvieille@loireforez.fr

Noirétable, le 29 août 2024

Le Maire,

Julien DEGOUT

